

## REGLEMENT

### Virtual Run COMAR DE TUNIS-CARTHAGE 2021

#### **ARTICLE 1. Edition en cours**

Le Virtual Run COMAR DE TUNIS-CARTHAGE 2021 est une forme de décentralisation de notre Marathon COMAR de Tunis Carthage.

Une série de courses virtuelles sera organisée le samedi 11 et le dimanche 12 décembre 2021 par COMAR Assurances.

Cette manifestation comporte les trois courses suivantes : Le Marathon (42,195 km), le Semi-marathon (21,1 km) et la Course pour tous (10 km).

Le Virtual Run COMAR DE TUNIS-CARTHAGE 2021 sera organisé sous le thème « Courons pour protéger l'environnement ». Et La somme collectée via la vente de dossards en ligne, sera utilisée pour la réalisation d'une action de protection de l'environnement en partenariat avec l'association Tounes Clean Up.

#### **ARTICLE 2. PARCOURS**

Le coureur est libre de choisir le parcours selon la distance qu'il va effectuer en respectant la distance de la course choisie.

#### **ARTICLE 3. PARTICIPATION**

La participation à cette édition se fait via le site web Marathon COMAR : [www.marathon.comar.tn](http://www.marathon.comar.tn)

Chaque participant doit télécharger l'application à partir du lien reçu par mail suite à son inscription.

Le jour de la course : ouvrir l'application et courir jusqu'à effectuer la distance totale choisie.

#### **ARTICLE 4. Classement**

1- Le classement sera fait séparément par :

- a. Distance : Course pour tous (10 km) – Le Semi-marathon (21,1 km) – Le Marathon (42,195 km)
- b. Sexe : Homme (H) / Dame (F)
- c. Par catégorie d'âge pour le **Semi-marathon** et le **Marathon** comme suit :

CATEGORIES	CODES	ANNEES DE NAISSANCE	AGE
Seniors	SE	1980 et avant	Moins de 40 ans
Masters	V1	De 1979 à 1970	De 40 à 49
	V2	De 1969 à 1960	De 50 à 59
	V3	1959 et avant	60 ans et plus

2- Les listes des classements seront disponibles gratuitement sur le site Marathon : [www.marathon.comar.tn](http://www.marathon.comar.tn)

## ARTICLE 5. Inscriptions

**Les inscriptions sont ouvertes en ligne** sur le site [www.marathon.comar.tn](http://www.marathon.comar.tn)

Les inscriptions peuvent être :

a- Gratuites

**Ou**

b- Payantes : si le coureur choisit de participer à la cause de cette édition et de courir pour l'environnement, il peut payer son dossard et participer ainsi à la réalisation d'une action de protection de l'environnement en partenariat avec l'association Tounes Clean Up.

Le montant de la contribution est libre.

## ARTICLE 6. La remise des dossards

Les dossards seront communiqués au participant par email dès la finalisation de toutes les étapes d'inscription. Le coureur peut imprimer son dossard.

## **ARTICLE 7. Nombre et Age maximum des personnes à inscrire**

Le nombre des personnes à inscrire est illimité

L'Age maximum par course sera limité comme suit :

<b>EPREUVE</b>	<b>AGE MINIMUM</b>	<b>AGE MAXIMUM</b>
<b>10 km</b>	15 ans	Illimité
<b>(21,1 km)</b>	15 ans	Illimité
<b>(42,195 km)</b>	18 ans	Illimité

## **ARTICLE 8. RESULTAT**

L'application fait une mise à jour automatique et envoie les résultats à la plateforme de la course et le classement sera généré automatiquement : résultats instantanés sur le site Marathon COMAR et l'application.

Envoi par mail des diplômes finishers personnalisés

## **ARTICLE 9. ENGAGEMENT**

La participation à l'une des courses programmées implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du Règlement ;

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé sous quelque motif que ce soit.

## **ARTICLE 14. Droit d'image**

Par sa participation, chaque concurrent autorise expressément les organisateurs à utiliser ou faire utiliser ou reproduire son nom, son image, statique ou en mouvement, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la course en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour une durée illimitée.

## **ARTICLE 15. Protection des Données à caractère personnel**

Conformément à la loi n° 2004-63 du 24 juillet 2004 portant sur la protection des données à caractère personnel, chaque participant dispose d'un droit d'accès et

de rectification des données qui le concernent, qui figureraient sur tout fichier à usage de l'organisateur ou à celui des prestataires de ce dernier. Tout concurrent exerce ce droit en s'adressant à COMAR Assurances, Immeuble COMAR, Avenue Habib Bourguiba, 1001 Tunis. Ces informations sont destinées à l'organisateur et sont nécessaires au traitement des dossiers des concurrents.

Ces informations sont susceptibles d'être transmises à des tiers pour les besoins de la gestion de la participation des concurrents. Ces tiers peuvent être des fournisseurs, prestataires de services, sous-traitants ou agents chargés de certaines tâches pour le compte de l'Organisateur.

Par l'acceptation du présent règlement chaque participant donne expressément son consentement pour la collecte et l'utilisation des données le concernant, conformément aux mentions d'information communiquées sur notre site web [www.marathon.comar.tn](http://www.marathon.comar.tn).